

AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221201-DE
Reçu le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20221201

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 14 Décembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 06/12/2022.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT - CAZEAU – LELONG - BONNET- GIDEL – DUMAS – ROUGHEOL - GUILLOT.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Fonds A89 : Attribution de Subvention

Le Président informe les membres du bureau syndical que, dans le cadre du déploiement des programmes d'aide aux entreprises, un dossier de subvention a été déposé et sélectionné. Il est rappelé que ce dossier a été soumis à délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Il rappelle également que le comité syndical a donné délégation au bureau syndical pour délibérer des attributions d'enveloppes aux communautés de communes concernées par les projets portés par des entreprises sur leurs territoires.

Il est donc demandé au bureau syndical de voter pour l'attribution du Fonds A89 pour le dossier suivant :

Nom Entreprise	Activité	Intitulé de l'opération	Adresse	Montant HT d'investissement	Fonds A89
Au Ptit Bougnat	Bar	Ouverture d'un bar-rhumerie-comptoir de produits locaux à St Eloy les Mines	63700 SAINT ELOY LES MINES	26 499,97 €	2 650,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

AR Prefecture

063-256301375-20221214-DBS20221201-DE
Reçu le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022

APPROUVE : le versement de la subvention à la Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, en fonction de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus.

DIT : que cette subvention est inscrite au compte 657358 du budget primitif.

CHARGE : le Président de signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

